

 	  	Codification : Proc-Charte
Responsable : Martine Da Rocha et Michela Ion Scotta 	Titre du document : Charte d'utilisation de l'infrastructure PlantBIOS	Echelle de diffusion : Interne/Externe
E-mail contact : martine.da-rocha@inrae.fr michela.ion-scotta@inrae.fr	Date de rédaction : 20/08/2018 Date de modification : 21/08/2025 Date de mise en application : 08/02/19	V4
Documents associés : convention de collaboration et contrat types / fiches projets		

Charte d'utilisation de l'infrastructure PlantBIOs



A. Présentation

PlantBIOs est une infrastructure regroupant compétences et expertise dans le domaine du Biocontrôle et de la Biostimulation des Plantes. Au sein de l'institut Sophia Agrobiotech, UMR INRA-CNRS-UCA, PlantBIOs s'appuie sur une vingtaine de techniciens et ingénieurs et un environnement scientifique internationalement reconnu dans le domaine du biocontrôle et la défense des plantes. PlantBIOs offre aux équipes de recherche un accès à des équipements, des technologies et une expertise de pointe pour les accompagner dans leurs projets depuis l'analyse du gène au système. L'infrastructure est ainsi organisée autour de 3 fonctions permettant de travailler depuis l'expérimentation jusqu'à l'analyse des données :

- **une fonction expérimentale dotée d'une composante Installation expérimentale** (IE), pour la production de matériel biologique et l'expérimentation en conditions contrôlées : 80 pièces climatiques pour la culture de plantes (dont espace transgène), les bâtiment Entomopolis et PheHome pour l'élevage des insectes, des structures de quarantaine, 4000m² de serres dont une S2 et un mésocosme ;
- **une fonction collection de ressources biologiques** constituée par la composante CRB trichogrammes (CRB Ep-Coll) ;
- **une fonction analytique** apportant des compétences et des équipements à travers 4 composantes spécialisées dans les domaines de la bioinformatique (BIG), de la métabolo-protéomique (BA), de l'imagerie cellulaire (MIC) et du vidéo phénotypage (PVP).

Les modalités de fonctionnement et d'utilisation de PlantBIOs ci-après décrites, ont été définies sur la base de la charte des infrastructures de recherche de l'INRAE ([charte INRA des infrastructures](#)) et des plateformes d'IBiSA ([charte IBiSA](#)), et de leurs grands principes en matière d'ouverture, de partage, de transparence, d'accès aux données, de soutenabilité financière et de conformité.

B. Les offres

- Réalisation d'analyses et d'essais en collaboration ou prestation de services ;
- Mise à disposition d'équipements et de ressources biologiques ;
- Formation et Expertise ;
- Veille technologique ;
- Développements et adaptation de méthodes « à façon ».

C. Modalités d'accès et utilisation

PlantBIOs est une infrastructure ouverte à toute équipe de recherche académique ou privée.

Soumission de projets -Validation-Priorisation

Les projets sont soumis via une fiche projet au responsable de l'infrastructure ou au responsable de chaque composante qui évalue sa faisabilité. En cas d'engagement important des moyens de l'infrastructure, la responsable de PlantBIOs et le Directeur d'Unité doivent donner son accord pour la prise en charge du projet. En cas de saturation, la priorisation des projets alors nécessaire est réalisée par le CODIR en concertation avec le CSU (Conseil Scientifique d'Utilisation) de la composante concernée.

Utilisation des équipements

Dans le cadre de projets validés, l'accès aux équipements passe par la réservation de ces derniers via les outils associés.

Certains équipements ne sont accessibles qu'après formation/habilitation. Cette formation/habilitation est donnée par le responsable de l'équipement.

Chaque équipement est associé à des règles d'usage en matière d'utilisation technique, d'hygiène et sécurité et de nettoyage. Chaque utilisateur s'engage à respecter ces règles accessibles auprès du responsable de chaque équipement.

L'utilisateur s'engage aussi à informer le responsable d'un équipement en cas de panne ou de tout besoin d'intervention quel qu'il soit permettant d'assurer le bon fonctionnement de l'équipement pour sa prochaine utilisation.

Accès aux ressources biologiques

Les ressources biologiques distribuées font l'objet d'un MTA (Material Transfert Agreement)

Démarche qualité

PlantBIOs est engagée dans une démarche qualité de type ISO 9001 qui vise la satisfaction des utilisateurs via une amélioration continue. En ce sens, les utilisateurs s'engagent à renseigner les documents associés aux projets et à l'utilisation des équipements fournis par PlantBIOs.

Traitement des données

PlantBIOs est engagée dans une démarche de FAIR data (pour une donnée *trouvable, accessible, interopérable et réutilisable*) en accord avec les politiques des organismes publics de recherche pour l'open data. Selon la nature de cette donnée, et en fonction des outils et des pratiques internationales liées au type de donnée concernée, PlantBIOs la rend FAIR ou accompagne les utilisateurs dans leur démarche pour la rendre FAIR. Dans tous les cas, comme pour les autres engagements des parties, le plan de gestion de la donnée et les conditions de confidentialité éventuelles des données sont décrites dans la convention de collaboration de recherche, le contrat collaboratif ou le contrat de prestation de service.

D. Politique de tarification

La politique de tarification de PlantBIOs est construite comme suit :

1. Un calcul du coût complet rapporté à chaque unité d'œuvre en fonction du type d'activité
2. Une tarification de 3 niveaux à partir de ce coût complet pour 3 types d'utilisateurs en fonction de leur contribution au métabolisme de base de l'infrastructure :

E. Valorisation/Publications

Toutes publications ou communications autour des travaux issus de l'utilisation des équipements de PlantBIOs devront mentionner le DOI de PlantBIOs (<https://doi.org/10.15454/qyey-ar89>) dans les remerciements ou les citer dans le matériel et méthodes de la manière suivante en fonction des composantes, par exemple :¶

BIG : « We are grateful to the bioinformatics and genomics platform, BIG, Sophia Antipolis (ISC PlantBIOs, <https://doi.org/10.15454/qyey-ar89>) for computing and storage resources. »

Dans le cas des projets réalisés sur les équipements du périmètre Ecobiotech - vidéo-phénotypage, le spectromètre de masse ou les pièces et enceintes climatiques de PheHome - la mention suivante devra être intégrée dans tous les cas (et même quand PlantBIOs est dans les auteurs) dans les remerciements : « Les équipements utilisés font partie de SABLES_plateformes, projet financé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional ».

Dans le cadre de l'expertise des agents, les utilisateurs s'engagent à les valoriser à la hauteur de leur implication. De ce fait, il feront partie des auteurs et leur positionnement fera l'objet d'une entente préalable entre les parties prenantes.

F. Convention de collaboration ou contrat

Tout projet engageant de manière significative les moyens de PlantBIOs et réalisé avec ou pour une équipe externe à l'unité ISA, donnera lieu à l'établissement d'une convention de collaboration de recherche ou d'un contrat. Ce document précisera les engagements des deux parties en termes de calendrier, de ressources, de confidentialité des données et des résultats ainsi que de leur valorisation.